



Allaman, le 18 février 2013

Préavis municipal N° 1/2013 relatif à l'adoption du budget 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Conformément à la Loi sur les communes, ainsi qu'aux articles 81 et suivants du Règlement du Conseil général d'Allaman, nous vous soumettons le budget de la bourse communale pour l'année 2013, établi avec réalisme face aux incertitudes de la conjoncture actuelle.

Les chiffres définitifs du nouveau budget 2013 se présentent comme suit :

	Effectif au 31.12.2011	Budget 2013
CHARGES	3'009'401.69	2'982'311.00
REVENUS	3'036'285.96	2'372'969.00
EXEDENTS DE PRODUITS	26'884.27	
EXCEDENTS DE CHARGES		609'342.00

Confronté à l'exercice consistant à établir **un budget**, c'est inévitablement sur la base d'hypothèses que ce travail a pu être réalisé. Si pour les deux années dernières, les exercices se sont terminés par des excédents positifs, nous devons prendre en compte des augmentations à venir, par rapport aux montants du budget 2012, ce sont par exemple :

- l'enseignement des écoles primaires + 16% ;
- l'enseignement des écoles secondaires + 29% ;
- la facture pour la police + 17% ;
- la participation à la péréquation + 30% ;
- la facture sociale + 88%

augmentation qui peut s'expliquer comme étant la conséquence de la votation du 26 septembre 2010 sur la Modification de la Loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire,

acceptée par le peuple suisse par 53,4% des votants, visant à réduire la durée des prestations passant de 520 jours à 400. Conséquence prévisible ; les personnes arrivant en fin de droit de chômage sont dirigées vers les services sociaux. Le canton de Vaud avait refusé ce report de charge de la Confédération sur les cantons et en finalité sur les finances des communes.

- Pour les Services Industriels, l'entier de notre réseau d'eau passe sous le contrôle du SIDERE suite à notre adhésion à cette association. Nous sommes dans une phase de transition (passage du témoin) avec la reprise des installations sur les plans techniques, d'exploitation, administratif, etc. qui s'effectuera tout au long de l'année 2013.

Il découle de ce qui précède que les montants les plus importants pour lesquels nous devons participer sont la facture sociale et la péréquation dont les sommes sont calculées sur la base des comptes 2011 par l'Administration cantonale des Finances (ACI). Ces ponctions incontournables par le canton, englobent une partie considérable de nos revenus fiscaux.

Lors du calcul définitif pour l'année 2011, nous avons payé en complément CHF 64'500.- pour la péréquation et CHF 242'848.- pour la facture sociale, soit un total de CHF 307'348.- à l'ACI. Ces montants sont pris en compte dans le budget 2013. Cependant, il y a de fortes chances pour que l'Etat nous rembourse une partie des avances de 2013 en 2014 lors du calcul final qui interviendra en septembre 2014 sur la base des revenus effectifs de 2013, le résultat devrait nous être plutôt favorable.

Néanmoins nous voulons poursuivre les travaux d'entretien de nos infrastructures qui en ont grand besoin et maintenir notre taux fiscal dans la moyenne inférieure en comparaison avec nos proches communes voisines pour le présent exercice mais ce point devra être reconsidéré pour 2014.

Le budget 2013 (préavis 12/2012) a été refusé en votation par les conseillers lors de la séance du 10 décembre 2012. Ce préavis a fait l'objet d'un rapport négatif de la Commission des finances. Dans le but de répondre au refus de ce budget par le Conseil Général, le déficit prévisionnel a été réduit de CHF 70'000.- par une diminution des dépenses prévues en 2013 pour l'entretien du patrimoine. Ci-après vous trouverez les réponses de la Municipalité aux questions posées par la commission des finances :

Amortissements :

La **Petite Ecole** fait partie des placements du domaine financier de la commune.

Article 26 d RCCom Actifs au bilan :

Les terrains et les bâtiments non affectés à des tâches d'utilité publique, au maximum à leur prix de revient d'achat; lors d'un investissement ultérieur (transformations, rénovations), ils ne peuvent être portés qu'à concurrence de leur estimation fiscale;

La nouvelle estimation fiscale, suite aux travaux n'est pas encore effectuée, toutefois, il est peu probable qu'elle soit inférieure aux CHF 850'000.- figurant actuellement au bilan.

Le préavis municipal 2/2010 ne prévoyait pas d'amortissement, en l'occurrence pas obligatoire.

Refuge forestier:

Nous ne savons pas quand la construction du refuge va effectivement commencer ni se terminer. En pratique, l'amortissement d'un objet débute l'année qui suit son achèvement, jamais l'année de sa construction.

STEP :

Les travaux de rénovation et frais d'étude de la STEP ont été entièrement amortis en 2011 par CHF 114'917.-

ECOPOINTS :

L'amortissement des Ecopoints est budgétisé sous la rubrique 450.331.0 Amortissements obligatoires.

Barrière du port :

Les investissements pour la barrière du port sont terminés et amortis.

Travaux d'entretien

Définition des investissements selon l'article 13 RCom :

Sont considérés comme investissements l'achat, la création ou l'amélioration de biens durables du patrimoine administratif

Les travaux prévus par la Municipalité ne sont ni l'achat, ni la création ou l'amélioration des biens mais de l'entretien courant.

Plan d'investissement :

Le plan d'investissement a été présenté simultanément avec la fixation du plafond d'endettement, lors de la séance du Conseil général du 26 mars 2012 (préavis 1/2012). Dorénavant tout budget soumis au Conseil Général sera accompagné d'un tableau d'investissement réactualisé. Pour rappel, ce tableau est transmis aux conseillers pour information.

Masse salariale

La Municipalité a considéré que la présentation du salaire des employés communaux en totalité dans le poste de leur fonction principale puis de répartir la charge dans les autres dicastères par le système des imputations internes est plus transparente que de répartir directement dans les différents groupes sans donner une vision globale de la charge salariale.

Extrait du plan comptable imposé par l'Etat de Vaud aux communes à ce sujet :

390 IMPUTATIONS INTERNES

3901 Imputations internes de frais de personnel *(charges sociales, salaires)*

La masse salariale, y compris les rétributions des Autorités, du budget 2012 est de CHF 341'100.- selon le tableau des charges par natures présenté au canton et celle de 2013 serait, selon le budget préparé par la Municipalité de CHF 356'855.-, soit en augmentation de 4.62%.

La rétribution des Autorités communales (exécutif et législatif) se fait sur la base d'un règlement communal et son annexe, acceptés par le Conseil général, préavis 2/2011 et ceci pour la législature 2011 à 2016.

La Commune d'Allaman est représentée pour la défense de ses intérêts auprès des instances cantonales par l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et par l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) dont elle est membre.

Conclusion

Il y a une distorsion entre les prévisions des recettes fiscales et des dépenses péréquatives dans le budget 2013. En effet, la péréquation provisoire 2013 est calculée par le canton sur la base de nos résultats 2011 qui enregistraient des recettes fiscales de CHF 1'989'721.- alors que nous les avons évaluées pour notre budget 2013 à CHF 1'542'300.-, par prudence. Si nos prévisions pessimistes se réalisent en 2013, nous aurons un retour de péréquation substantiel en 2014. Si

nos prévisions de recettes fiscales 2013 se révèlent trop pessimistes, le déficit sera réduit d'autant.

Par ailleurs, nous vous informons que la Préfecture, autorité surveillant la gestion des communes et surtout leur comptabilité, affirme que le budget initialement présenté était conforme à la loi sur les communes et au Règlement sur la comptabilité idoine. D'autre part le déficit supposé est à mettre en relation avec la situation financière particulière des communes du canton de Vaud.

Au vu de ce qui précède la Municipalité vous propose d'accepter le nouveau budget 2013 tel que présenté légèrement modifié et complété par un tableau d'investissement.

Le Conseil général d'Allaman

- **Vu le préavis municipal N° 1/2013**
- **Entendu le rapport de la commission des finances**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

DECIDE

d'adopter le budget 2013 tel que présenté

Préavis adopté en séance de Municipalité du 18 février 2013

Le Syndic

Denis-Eric Scherz



La Secrétaire

Evelyne Vogel

Annexe : tableau d'investissement